

SEANCE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2001

BUREAU :

Président : M. François BAERTSCHI
Vice-président : M. Alain ERETZIAN
Secrétaire : M. Marc GUILLERMIN
Membres : Mme Andrée JELK-PEILA, M. Frédéric RENEVEY,
M. Gilbert TERRIER

Sont présents :

MM. Gilles AUGSBURGER, Vincent BERNASCONI, Mme Annick BOUNOUS, MM. Aldo CAVALERI, Henri CHEVEY, Mmes Mariefrance DANCET, Marceline DILONARDO, MM. Florian DUBATH, Christian GERBEX, Pierre-Henri HEIZMANN, Pierre JAQUET, Mme Catherine LANCE, M. François LANCE, Mme Christiane LAPAIRE, M. Stéphane LORENZINI, Mme Maria MALAGOLI, MM. Jean-Pierre PASQUIER, Alberto PEREZ IRIARTE, Mme Marie-José PERRUCHOUD, M. Johnny PURTSCHERT, Mmes Nathalie REVILLOD, Patricia SOLIOZ, Isabelle TAILLEPIERRE, MM. Victor TODESCHI, Pierre-Alain VOLERY, Dominique ZEHFUS

Excusés : Mme Annie CORDEY, MM. Andrès MONCADA et Charles PAGE

Assistent à la séance : M. Pascal CHOBASZ, Maire
MM. Marco FOLLMY, Walter SPINUCCI, Conseillers administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2001
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des travaux et constructions - Séance du 2 avril 2001 -**
Rapporteur : M. Marc GUILLERMIN
 - a) Extension du groupe scolaire du Petit-Lancy Village -
Concept énergétique et crédit de construction 1ère phase
(Fr. 8'500'000.--) **p. 579 Arrêté**
 - b) Ecole des Palettes - Stabilisation et remise en état de la salle de gym
Crédit de construction 2ème phase (Fr. 450'000.--) **p. 586 Arrêté**
 - c) Divers
- 7) **Commission sociale - Séance du 13 mars 2001 -**
Rapporteur : M. Gilbert TERRIER
Présentation de la banque alimentaire et de ses activités **p. 587 Information**

Séance ordinaire du 26 avril 2001

- 8) **Commission de l'aménagement du territoire - Séance du 26 mars 2001 - Rapporteur : M. Vincent BERNASCONI**
a) Plan directeur cantonal - implications sur la commune **p. 589 Information**
b) Divers
- 9) **Commission des écoles, culture et loisirs - Séance du 29 mars 2001 - Rapporteur : Mme Marceline DILONARDO**
a) Présentation par les responsables du projet « Une Maison pour la Danse à Genève » **p. 590 Information**
b) Divers
- 10) **Commission de l'environnement - Séance du 3 avril 2001 - Rapporteur : M. Pierre-Henri HEIZMANN**
a) Examen de la pétition des locataires du 1-3, chemin Emile-Paquin **p. 593 Information**
b) Récupération - statistiques 2000 **p. 594 Information**
- 10b) Résolution concernant les bureaux de poste **p. 596 Résolution**
- 11) Propositions individuelles et questions **p. 599**
- 12) Prestation de serment de M. Michel SIMKHOVITCH **p. 601**

M. BAERTSCHI : J'ouvre cette séance du 26 avril, en excusant Mme Cordey qui est hospitalisée, M. Moncada qui sert notre patrie et M. Page qui se trouve à l'étranger.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. CHOBASZ : Vous avez dû recevoir sur vos pupitres un projet de résolution concernant la poste. Vous avez déjà entendu parler de ce projet de résolution à travers la presse. Il s'agit d'un projet de résolution élaboré, dans le cadre de l'Association des communes genevoises, qui est destiné à être présenté à l'ensemble des Conseils municipaux. A partir de là, je vous suggère de traiter ce projet de résolution au point 10bis de l'ordre du jour.

M. BAERTSCHI : Donc, c'est une proposition de l'Association des communes genevoises.

M. CHOBASZ : C'est un projet de résolution du Conseil administratif à destination du Conseil municipal concernant la poste. Nous avons déjà eu l'occasion de vous communiquer quelques informations que nous avaient transmis la poste. Je pense que M. Föllmi pourra faire une présentation de ce projet de résolution dans le cadre du point de l'ordre du jour. Nous avons reçu ce projet de résolution mardi. C'est pour cela que je n'ai pas pu en faire état dans le cadre du Bureau.

M. BAERTSCHI : Vous connaissez parfaitement le règlement qui vous permet de proposer n'importe quand une résolution.

L'ordre du jour est accepté avec la modification proposée.

Séance ordinaire du 26 avril 2001**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 MARS 2001**

Le procès-verbal est accepté.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. BAERTSCHI : Quelques communications qui sont des lettres reçues. Tout d'abord un courrier de M. Christophe Carrard, habitant 13, avenue Eugène-Lance, adressée au Conseil administratif ainsi qu'au Président du Conseil municipal.

Je vous donne ci-après lecture :

« Monsieur le Maire,

Ce n'est pas à titre d'employé communal que je vous fais parvenir cette lettre, mais en tant que citoyen de la Ville de Lancy.

Ceci dit, je m'inquiète réellement de la situation de la rue où j'habite, j'ai nommé l'avenue Eugène-Lance.

En effet, la goutte d'eau a débordé dans la soirée du 23 mars avec les nouveaux incidents qui s'y sont déroulés. Vous n'êtes pas sans savoir que quatre individus se sont emparés des pavés du chantier se déroulant sous nos fenêtres afin de détruire sciemment les pare-brise des véhicules garés le long de l'avenue, ainsi que d'un véhicule du chantier. Par chance, ma mère étant intervenue, nos voitures ont pu être épargnées et la police fut avertie.

Samedi en fin d'après-midi, peu après 18 heures, en rentrant de mon travail de la galerie d'art de la Ferme de la Chapelle, un brave monsieur, garé avec sa voiture le long de l'avenue, se servait copieusement de pavés en marbre blanc, vraisemblablement pour refaire ses bordures dans son jardin....

Suite à cette violence gratuite et imbécile et aux vols commis, je me pose différentes questions :

- comment peut-on laisser un tel matériel sans surveillance, accessible à n'importe qui ?*
- pourquoi avoir fait livrer ces pavés en avance, qui ne seront pas posés avant une quinzaine de jours, que se passera-t-il jusque là ? d'autres dégâts...*
- ne peut-on pas envisager des rondes de nuit par la Police cantonale, municipale, ou bien engager des Sécuritas ?*
- pourquoi lors d'un chantier comme celui-ci, la Ville de Lancy n'organiserait-elle pas des séances avec les riverains pour répondre à leurs interrogations liées à la sécurité ?*

J'ai pu constater qu'en ville de Genève, lors de pareils travaux, le matériel était protégé par l'installation de cages métalliques accessibles uniquement par les employés du chantier, pourquoi n'avoir pas envisagé cette situation dès le début des travaux, d'autant que l'avenue Eugène-Lance n'en n'est pas à ses premiers déboires.

Dès le début des travaux, entre riverains du quartier, nous avons déjà émis que de tels incidents pourraient facilement arriver, et bien voilà...

Au début de ce chantier, ma mère a déjà fait intervenir la police de nuit, car des jeunes (sic...) avaient renversé une bonne partie des barrières du chantier sur l'avenue.

Une dizaine de jours en arrière, ma mère a eu sa voiture forcée sur l'avenue en plein après-midi, des dégâts, mais pas de vol !

Séance ordinaire du 26 avril 2001

Il y a un peu plus d'une année en arrière, une quarantaine de voitures a été saccagée en pleine nuit (la soirée de la réouverture du café « Zinette »). Cette soirée, je m'en souviens bien, elle m'a coûté Fr. 500.-- de franchise pour tous les dégâts commis sur ma voiture. Je pense également aux dégâts commis sur la voiture de ma mère et sur celles des voisins du quartier, qui eux aussi auront eu à payer cette somme afin de faire remettre en état leurs véhicules. Dans chaque cas, une ou plusieurs plaintes ont été déposées auprès de la Police cantonale.

Cette liste est loin d'être close, car je pourrais encore citer les dégâts commis au parc Marignac, celui de la Mairie, à la piscine de Lancy (déprédations sur les bâtiments, les bancs, les espaces verts, les massifs de fleurs arrachées, etc.). L'insécurité au parc Marignac, lorsque je promène mon chien, nuisances nocturnes de vélomoteurs, motos et voitures, débris de verre et déchets en tous genres le lendemain matin.

D'autre part, je tiens à vous rappeler les nombreuses nuisances sonores que nous devons subir au quotidien, celles-ci étant causées par la circulation, le pensionnat Marie-Thérèse (matin, midi et soir) et la gare de la Praille (vibrations et coups de tampon).

J' imagine les nuisances à venir avec le futur stade de la Praille. J'espère que, dans ce cas, des mesures similaires à celles prises à Lausanne pour le stade de la Pontaise ou au Grand-Saconnex pour Palexpo seront appliquées. Je m'explique : lors de manifestations, les rues environnantes sont exclusivement réservées au résidents, afin de contraindre les conducteurs amateurs de football ou autre de se stationner dans les parkings prévus pour ces manifestations.

En conclusion, je suis réellement déçu de ce qui se passe dans mon quartier, et d'en subir les frais et les désagréments tout au long de l'année. J'attends de mes autorités des actions efficaces dans ce domaine et que celles-ci puissent être appliquées à d'autres endroits sur le territoire communal.

Dans l'espoir d'avoir été entendu et dans l'attente de vous lire à propos de mes questions ainsi que des mesures de sécurité qui seront prises, je vous présente, etc. ». Christophe Carrard, co-signataire, Mme Simone Carrard.

M. BAERTSCHI : J' imagine que le Conseil administratif nous en parlera dans quelques minutes.

Une autre lettre qui est arrivée sans qu'elle passe par le Bureau, mais elle n'est pas d'une importance telle que nous devions faire un Bureau extraordinaire, qui est datée du 18 avril écrite par M. Roland Veessenmeyer au chemin des Palettes, adressée au Conseil municipal, dont voici la teneur :

« Nuisances par des corbeaux / corneilles

Mesdames, Messieurs,

Habitant aux Palettes depuis plus de 38 ans, je constate un changement assez important en ce qui concerne nos oiseaux « cohabitants » de Lancy. Durant les mois d'hiver, nous avons régulièrement les visites des mouettes nous faisant un petit coucou quotidien, et cela pour quelques instants. Rien de grave sinon les quelques reliefs, marquant leur passage, laissés sur nos voitures.

Depuis quelques mois, je constate avec étonnement un changement radical dans l'apparition de nos voisins vertébrés ovipares. En effet, depuis toujours, des corneilles nous ont rendu visite; il s'agissait de quelques rares espèces. Mais, aujourd'hui, elles prolifèrent tout azimut, et je pense qu'il y a plus d'une centaine. Soit, mais ce qui me gêne et agace toute une population, est leur bruit infernal, et qui commence bien avant l'aube vers 5 heures du matin, réveillant, je suis sûr, la plupart des 500 à 1000 voisins. Leurs cris, extrêmement agaçants, durent et durent et s'étendent souvent

Séance ordinaire du 26 avril 2001

*pendant toute la journée, en ce qui me concerne, je suis obligé de fermer les fenêtres et me mettre des tampons dans les oreilles. Question : vous trouvez ça normal ?
Devant cette situation très préoccupante, car privant les habitants d'une bonne partie de leur sommeil, je vous demande d'intervenir d'urgence et de les faire éloigner de nos quartiers d'habitats. Plusieurs méthodes existent, à vous de choisir la plus efficace !
Tout en vous remerciant de bien vouloir prendre ce problème au sérieux, je vous prie etc. »*

M. BAERTSCHI : Cette lettre étant adressée au Conseil municipal de Lancy, je suggère qu'elle soit renvoyée au garde-chasse de Lancy, s'il y en a un. Je demande l'aide du Conseil administratif.

M. CHOBAS : Nous répondrons en votre nom si vous le désirez.

M. BAERTSCHI : Comme je l'ai dit au Bureau, je remercie les fumeurs de ne pas descendre au carnotzet, ils le font très bien, la preuve c'est qu'ils n'y vont plus du tout. Le but n'étant pas de faire une ségrégation, mais d'éviter quelques nuisances, chacun a des nuisances différentes. J'appellerai quand même les fumeurs à venir nous dire bonjour. Le but n'étant pas de séparer les gens, mais qu'une cohabitation puisse se passer sans nuire. C'était juste une réflexion.

Il y a deux ans, nous avons décidé que les chefs de groupe se revoient après deux ans de la législature pour parler des différentes commissions. Je vous invite, à la fin de cette séance, à nous voir pour pouvoir fixer les dates au mois de mai, pour en reparler.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. CHOBAS : En réponse à une interpellation commune de MM. Perez Iriarte et Moncada, je vous transmets la correspondance que j'ai reçue de M. Manuel Tornare concernant le cimetière de St-Georges, qui dit ceci :

« Le parking sis à proximité du centre funéraire et crématoire de St-Georges a déjà été ouvert au public, durant les week-ends, afin de faciliter le stationnement des personnes se rendant sur les lieux avoisinants où lors de manifestations ponctuelles. Malheureusement, les expériences tentées à plusieurs reprises, lors de la mise à disposition de cet emplacement, ont été désastreuses et se sont toujours soldées par d'importants dégâts.

Indépendamment des bouteilles cassées et des cendriers vidés sur place, les responsables ont constaté que certains automobilistes roulaient sur les pelouses dans le cimetière, et saccageaient les ornements. De nombreux actes de vandalisme ont aussi été commis, des monuments funéraires ayant même été cassés.

Pour les raisons énoncées, le Conseil administratif de la Ville de Genève a pris la décision, en son temps, de ne pas ouvrir de façon permanente le parking jouxtant le centre funéraire et crématoire de St-Georges.

Tout en regrettant de ne pouvoir apporter une réponse favorable à votre démarche, je vous prie, etc. »

Séance ordinaire du 26 avril 2001

M. CHOBAS : Je souhaite vous informer que nous avons reçu la rentrée des soumissions concernant le préau couvert de l'école Céréssole et que, contrairement à l'estimatif, le coût de ce préau couvert est nettement plus élevé que celui qui avait été annoncé. Ce coût s'élève à Fr. 215'000.-- au lieu des Fr. 100'000.-- annoncés précédemment.

Notre mandataire a été également surpris par le montant de ces soumissions rentrées, et il cherche actuellement une solution constructive plus économique. Nous présenterons prochainement un plan financier. Cela étant, la réalisation de ce préau couvert pour l'été 2001 paraît compromise, de fait, que ce dossier ne pourra être présenté qu'au mois de juin 2001 et non pas au mois de mai prochain, comme prévu initialement. Nous aurons bien sûr l'occasion d'en reparler.

Deuxième élément, puisque nous parlons de l'école Céréssole, j'ai déjà informé la Commission des écoles, culture et loisirs lors de sa dernière séance, que nous avons des problèmes pour la rentrée scolaire prochaine. Je souhaite vous annoncer que le Conseil administratif va saisir la Commission des travaux et constructions ainsi que la Commission des écoles, culture et loisirs pour d'un projet d'installation d'un pavillon provisoire dans le parc de l'école Céréssole, pour deux classes, pour la rentrée prochaine. Le coût estimé de cette installation est, pour l'instant, annoncé à Fr. 250'000.--. Ceci n'est évidemment pas prévu dans le cadre du budget 2001, que vous avez approuvé. Nous aurons évidemment l'occasion de reparler de ce projet, dans le cadre des commissions concernées. C'est néanmoins d'ores et déjà une information que je tenais à vous transmettre.

Troisième information, je vous signale que nous allons aussi prochainement saisir la Commission des finances d'une proposition d'acquisition de la Galette commerciale à l'Etoile-Palettes. Après discussion avec la Fondation Cité Nouvelle II, nous sommes arrivés à un prix qui s'élève à Fr. 2'450'000.--.

M. SPINUCCI : Je vais vous résumer les éléments de réponses qui ont été envoyés à M. Carrard, suite à la lettre qu'il vous a adressée.

Tout d'abord, nous lui disons que les entreprises adjudicataires de travaux de la Ville de Lancy sont libres d'organiser leurs chantiers, comme elles l'entendent, étant évident qu'elles assument la responsabilité des dégâts et des vols qui peuvent se produire.

Concernant la question de l'information. Nous rappelons à M. Carrard qu'il y a eu tout d'abord une séance publique, où toute la population de la Ville de Lancy a été conviée; cette séance avait eu lieu à la salle communale du Grand-Lancy. Qu'avant le début des travaux, un papillon annonçant le début des travaux, avec le calendrier et la durée éventuelle estimée, a été remis dans toutes les boîtes aux lettres des ménages du Grand-Lancy, en particulier les ménages de l'avenue Eugène-Lance. En plus, lors de la séance du Conseil municipal, ouverte au public, une communication concernant cette question a été faite en réponse à la question d'un citoyen. Donc, nous regrettons l'intervention de M. Carrard concernant ce manque d'informations. Il faut un minimum de volonté quand on veut se renseigner. Etant entendu, que nous n'entrons pas en matière pour l'instant sur les questions de sécurité, de circulation et de stationnement qui se poseront lorsque le stade sera en fonction. Je pense que c'est pour l'instant prématuré d'envisager une mesure quelconque.

Séance ordinaire du 26 avril 2001**5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Il n'y en a pas.

**6. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -
Séance du 2 avril 2001 -
Rapporteur : M. Marc GUILLERMIN**

**a) Extension du groupe scolaire du Petit-Lancy Village -
Concept énergétique et crédit de construction 1ère phase
(Fr. 8'500'000.--)**
=====

M. BAERTSCHI : M. Guillermin, tout en disant que le Bureau a décidé de ne plus vous infliger la lecture des arrêtés, j'espère que suffisamment d'arrêtés ont été posés sur les tables.

M. PURTSCHERT : Je crois que, déjà à plusieurs reprises, M. Page était intervenu à l'époque concernant les décisions prises par le Bureau, et je crois que pour cette décision que vous prenez aujourd'hui, de ne plus lire les arrêtés, je pense que c'est un peu prématuré. Je propose que l'on renvoie ce sujet dans les commissions et que l'on en discute, mais que pour l'instant, continuer à lire ces arrêtés, ne serait-ce que pour le public. Ces séances nous les faisons pour le public, alors on devrait au moins l'informer. Je ne crois pas que cela retarde ou que c'est laborieux de lire ces arrêtés.

M. BAERTSCHI : C'est la décision du Bureau. Je vais mettre au vote le rejet de la proposition du Bureau.

M. LANCE : Je partage entièrement les propos de M. Purtschert au sujet de la lecture de ces arrêtés.

M. TERRIER : J'entends bien la proposition de M. Purtschert, mais il veut envoyer ce sujet dans quelle commission ?

M. PURTSCHERT : La Commission de l'administration et information.

M. BAERTSCHI : Nous allons donc voter, renvoyer ce sujet en Commission de l'administration et information, donc la suppression de la lecture des arrêtés.

Cette proposition est acceptée par 13 oui, 12 non et 6 abstentions.

M. BAERTSCHI : Nous allons donc encore lire ce soir les arrêtés, M. Purtschert. M. le secrétaire, vous n'êtes pas encore au bout de vos peines !

M. GUILLERMIN présente le sujet : Les commissaires ont reçu les messages Nos 118.2 et 118.3. En préambule, M. Spinucci a relevé l'importance des décisions à prendre, il lui a semblé utile de convoquer l'ensemble des mandataires.

Séance ordinaire du 26 avril 2001

1. *Concept énergétique* : M. Mike Humbert, ingénieur CVSE a commenté longuement et avec compétence le document très complet relatant les études effectuées. Il faut préciser que la plupart des propositions techniques a déjà été appliquée avec succès sur des immeubles communaux (école de Tivoli, immeubles du chemin du Gué).

Selon ses conclusions, l'ingénieur propose de retenir la solution No 3 de son étude, soit : installations de base, y compris l'amélioration de l'enveloppe thermique, vitrages et isolation renforcée, ventilation à double-flux, puits canadien et capteurs solaires métalliques, ainsi que la récupération des eaux de pluie et diverses économies sanitaires. Le montant total de ces installations est estimé à Fr. 3'065'000.--.

A la suite de cette présentation, les commissaires ont eu le loisir de poser toutes les questions jugées utiles, il leur a été répondu avec courtoisie et compétence. L'ingénieur-électricien, M. Di Florio, a commenté le concept relatif aux installations électriques, contenu dans le message No 118.2. Domaine d'application, consommateurs, tarification, comptage SIG, installations, recommandations, choix et conclusions. Des tableaux de consommation mensuels prévisionnels ont été quelque peu contestés.... De même, pour une installation de capteurs solaires photovoltaïques à faible rendement, engendrant un coût supplémentaire de Fr. 48'600.--.

M. Sauthier, ingénieur chauffage-ventilation, a complété les informations reçues sur les économies d'énergie.

2. *Crédit de construction Fr. 8'500'000.--* : Le Message No 118.3 contient le devis détaillé des travaux à exécuter en 1ère phase.

Les prix indiqués correspondent aux offres des entreprises les moins disantes, après rentrées et contrôles.

Certains travaux, prévus en deuxième étape, ont été ajoutés à la 1ère étape initialement prévue. Des équipements seront réalisés pour l'ensemble du projet.

Le plan financier comprend :

– garderie	Fr.	801'400.--
– école, 4 classes et préau	Fr.	6'887'620.--
– honoraires architectes, étude 2ème étape, école	Fr.	294'952.--
– mobilier	Fr.	247'500.--
– maison parascolaire, 10 chemin de la Solitude	Fr.	200'000.--
Total	Fr.	8'431'472.--

Crédit sollicité : Fr. 8'500'000.--

Au budget des investissements 2001, il est prévu	Fr.	3'000'000.--
Au budget des investissements 2002, il est prévu	Fr.	6'000'000.--

M. Russbach, architecte, a précisé que les prix présentés correspondent à l'estimation de base. Une différence notable a été relevée dans le coût de la garderie, passant de Fr. 391'000.-- env. à Fr. 801'400.--.

Selon l'architecte, cette augmentation serait due à l'agrandissement du programme, passant de 120 à 150 m² de surface, soit plus 25 %.

Malgré cela, la différence enregistrée mérite une explication plus circonstanciée. Il est intéressant de noter, selon MM. Buchi et Walgenwitz, ingénieurs spécialistes, que les

Séance ordinaire du 26 avril 2001

prix de la construction en bois, dominante dans cet ouvrage pour Fr. 231'000.--, correspondent à l'estimatif, à suivre.

D'autres précisions ont été apportées par ces mandataires au sujet de la structure porteuse de la salle omnisports. La poutre principale de 37 m. de portée est prévue en acier, et les autres porteurs en bois. Cette mixité est imposée par la hauteur statique de 1,70 m. et le poids de la toiture végétalisée.

Après discussion, la Commission s'est prononcée sur les différentes options soumises :

1. *Non compris dans le crédit de construction*
 - a) Panneaux solaires thermiques pour Fr. 33'000.--
Vote : 4 pour, 4 contre sur 8 présents
 - b) Cellules photovoltaïques pour Fr. 48'600.--
Vote : 7 contre, 1 abstention sur 8 présents
2. *Compris dans le crédit de construction*
 - a) Ventilation double-flux pour Fr. 113'000.--
Vote : 5 pour, 2 contre sur 8 présents
 - b) Récupération de l'eau de pluie pour Fr. 49'000.--
Vote : unanimité.

Après lecture du projet de délibération, le crédit de construction, 1ère étape, de Fr. 8'500'000.-- a été voté à l'unanimité.

M. SPINUCCI : J'aimerais simplement fournir les explications circonstanciées demandées par M. Guillermin dans son rapport. Je le remercie d'ailleurs pour la clarté de son texte.

Dans le message No 118, c'est donc le premier message qui vous a été soumis, dont les montants sont, je le rappelle, toujours donnés à + ou - 25 %, l'estimation du CFC 2, hors taxe était de Fr. 391'950.--, c'est d'ailleurs le montant qui figure dans le rapport.

Le réajustement de l'indice entre le devis estimatif et la mise en soumission porte ce montant à Fr. 430'003.--, hors taxe. TTC, ce montant devient Fr. 462'683.--. L'agrandissement du programme qui a passé de 120 m² à 150 m², porte ce montant à Fr. 578'353.--. TTC. C'est donc le montant du CFC 2.

Dans le message que vous avez maintenant examiné, vous avez Fr. 651'900.--, auxquels il faut rajouter pour les études, la part d'honoraires y afférent, Fr. 30'000.--, ce qui fait un montant total comparable à celui du message No 118, de Fr. 681'900.--.

Voilà donc les deux montants qu'il faut comparer : Fr. 578'353.-- et Fr. 681'900.--, ce sont les deux montants du CFC 2. Ce qui fait une différence entre les deux montants de 17,9 %, ce qui explicable par la conjoncture économique qui a fait monter tous les prix dans le domaine de la construction. C'était l'explication pour M. le rapporteur.

Ainsi que le rapporteur l'a dit, la Commission de l'environnement examine la question de la mise en place de cellules photovoltaïques et de panneaux solaires. Lors des votes, il y en a un qui n'était pas tranché, l'autre était tranché plutôt dans un sens défavorable pour la mise en place. J'aimerais que le Conseil municipal puisse s'exprimer sur ce point, afin qu'on sache exactement l'importance qu'il faut donner à

Séance ordinaire du 26 avril 2001

ce genre d'installations qui vont, à mon avis, dans le sens du développement durable. Je suggère que ces deux sujets figurent au prochain ordre du jour de la Commission de l'environnement, si vous êtes d'accord.

M. GUILLERMIN : Oui. Je remercie M. Spinucci de ses explications, elles n'étaient pas connues au moment de la Commission.

Mme JELK-PEILA : J'ai demandé la parole justement pour aller dans ce sens-là. Nous sommes étonnés de la non-apparition du problème des cellules photovoltaïques et autres. En faisant un bref calcul, on s'aperçoit c'est un montant d'environ Fr. 80'000.-- supplémentaire, qui est un montant très inférieur à beaucoup d'autres montants. Le groupe de l'Alliance de Gauche demandait l'adjonction à l'arrêté de quelque chose qui inclurait, dans lesdits travaux, la pose de panneaux solaires, tout en étudiant la possibilité d'utiliser un éventuel surplus, et aussi de solliciter les subventions qui sont prévues, tant au niveau cantonal que fédéral, ou même européen, selon la dimension. Cela nous paraissait difficile de voter cet arrêté, sans que l'aspect du développement durable soit pris beaucoup mieux en compte.

M. BAERTSCHI : C'est une proposition en fonction de ce que M. Spinucci nous a dit ?

Mme JELK-PEILA : C'est une proposition que cela figure dans l'arrêté.

M. LORENZINI : Je n'ai pas réagi aux propos de M. Spinucci, même si je considère qu'il a peut-être raison pour les panneaux solaires et thermiques. Mais quand on voit la décision de la Commission, avec les explications qui ont été faites par des experts, qui est très clairement tranchée contre des photovoltaïques, je suis surpris qu'on demande, quand on n'est pas d'accord du résultat, qu'on passe à une autre commission.

Par contre, pour le solaire thermique, en effet, il y avait une égalité, on peut élargir le débat, la décision ne peut pas être considérée totalement satisfaisante, si égalité. Je ne comprends pas du tout la position de l'Alliance de Gauche. Il y a des décisions en commission, en présence d'experts qui nous expliquent, donc on peut être pour ou contre ces décisions. On ne vient pas modifier, le soir du vote, l'arrêté en disant : oui on va essayer d'introduire le solaire.

La proposition de M. Spinucci est tout à fait satisfaisante puisqu'il propose que ces deux sujets soient rediscutés par une autre commission. J'espère que, lors de la discussion de cette commission, il fera fait appel à des experts de la problématique solaire. Il y en a passablement à Genève, qui sauront expliquer, à cette commission, les bons usages du solaire, et qui ne sont pas forcément prévus dans une école, surtout que l'on sait que ce n'est pas spécialement intelligent d'investir de l'argent.

Une autre remarque pour l'Alliance de Gauche, les subventions étaient déjà prévues donc, le montant constituait des subventions d'étude.

Mme JELK-PEILA : Je voulais dire que l'Alliance de Gauche maintient sa demande d'inclure dans l'arrêté le fait que cela sera étudié, et que ce sera pris en compte. En ce qui concerne le détail de ce qui va être pris en compte, c'est peut-être à la Commission de l'environnement d'en discuter, mais l'Alliance de Gauche maintient sa demande, que dans l'arrêté, soit spécifié que sera étudié le concept énergétique.

Séance ordinaire du 26 avril 2001

M. GERBEX : J'aimerais rappeler à l'Alliance de Gauche que le prix du kW pour le solaire revient à Fr. 1.60. Il faut savoir si on veut dilapider les deniers du contribuable, alors réfléchissez !

Mme JELK-PEILA : C'est tout réfléchi. C'est regarder vers l'avenir.

M. TERRIER : Je n'ai pas tout à fait compris la proposition de l'Alliance de Gauche. Est-ce que l'on doit modifier aussi le montant du crédit de construction ?

M. SPINUCCI : Je ne veux pas anticiper sur ce que je dirai lors de la Commission de l'environnement, puisqu'il me semble avoir compris qu'il y a une certaine unanimité pour le renvoi de cet objet à ladite commission. Pour simplifier le débat, dans les Fr. 8,5 mios, les Fr. 80'000.-- environ ne sont pas comptés. Ce qu'il faut savoir, c'est que ces deux installations actuelles serviront à l'ensemble de l'école. Donc, si on devait admettre le principe d'une installation de panneaux solaires et de cellules photovoltaïques, ces Fr. 80'000.-- pourraient être intégrés dans le crédit de la 2ème étape. Donc la chose présentée comme cela, me paraît relativement simple, si Madame est d'accord. On peut voter les Fr. 8,5 mios, sachant qu'ils ne comprennent pas les Fr. 80'000.-- qui seront introduits dans la demande de la 2ème étape.

M. GERBEX : J'aimerais demander au Conseil administratif qu'il nous dise quelle est la puissance que les photos voltaïques vont nous donner pour ces 26 m2 ?

M. SPINUCCI : On anticipe un peu M. le Président. Mais je crois que nous sommes d'accord sur quelque chose de très simple. Il ne s'agit pas d'économiser de l'énergie, ou en tout cas, on en économise très peu. Le principe que nous voulons instaurer c'est un principe pédagogique, c'est-à-dire apprendre aux enfants, leur faire savoir qu'on peut chauffer de l'eau, sans avoir recours à des énergies qui proviennent d'une centrale atomique peut-être, ou alors, que lorsqu'ils allument, une lampe, cette électricité-là peut être produite autrement que par lesdites centrales. C'est tout simplement le principe que nous aimerions inculquer. C'est un chantier pédagogique dont le but final n'est pas une économie. Il est évident qu'on ne pourra pas produire de l'eau chaude pour satisfaire toute la demande, surtout en été lorsque l'école est vide, mais on apprendra aux enfants comment on peut chauffer l'eau autrement qu'en allumant un chauffe-eau.

M. HEIZMANN : Je voudrais juste faire une intervention pour rappeler quelques points. Dans une année, il y a 8760 heures. Quand vous habitez dans un logement, on peut dire que le 90 % du temps, ce logement, surtout si c'est un logement qui a une multitude d'appartements, est pratiquement en permanence occupé.

Savez-vous combien d'heures une école fonctionne par année, combien d'heures il y a une occupation, donc une demande d'énergie ? Ce sont 1200 heures par année, le nombre d'heures de fonctionnement d'une école. Donc, plutôt que d'investir dans une production, investissons pour éviter qu'il y ait une consommation d'énergie. Ce qui est plus intéressant, ce n'est pas d'investir Fr. 1.-- par kW thermique solaire ou thermique photovoltaïque, mais c'est d'investir Fr. 1.-- pour que les doses énergiques, qui de toute façon seront utilisées, tels que le gaz, ou bien l'électricité du réseau, et bien, qu'on mette en place un dispositif qui permette d'utiliser le plus rationnellement possible cette énergie. Et moi, c'est vrai que lorsque ce projet nous a été présenté, j'ai bondi.

Séance ordinaire du 26 avril 2001

Actuellement, l'énergie solaire thermique est une énergie qui est reconnue par tout le monde. J'ai personnellement installé plus de 20 installations solaires thermiques sur les immeubles de la Ville de Genève qui représentent à peu près 1000 m². Donc, je sais plus ou moins de quoi je parle. Mais prétendre que l'on ose mettre des capteurs solaires sur un bâtiment qui ne sera pas occupé en juillet-août, alors que c'est là que l'installation a ses meilleurs rendements, produit de l'énergie, dont on sera peut-être obligé, d'une façon ou d'une autre, de rejeter cette énergie, je trouve cela pratiquement, actuellement scandaleux. Je me suis permis de prendre un contact avec l'Office cantonal de l'énergie, et lorsque ce dernier a appris qu'à Lancy, on voulait mettre des panneaux solaires thermiques sur une école, et bien, je vous assure qu'on passe vraiment pour des « charlots ».

C'est donc pour ces raisons-là, qu'à mon sens, il faut investir juste, mais il ne faut pas partir tous azimuts. Il y a 20 ans dans les écoles, des panneaux solaires thermiques ont été installés. Je vous assure que cela fait maintenant 10 ans qu'on ne le fait plus. Alors, utilisons la technologie. La démarche du Conseil administratif, d'avoir une démarche écologique de développement durable est tout à fait juste, mais faisons-la dans un sens intelligent, et non pas en partant juste pour couper les rubans.

Mme JELK-PEILA : Je crois, encore une fois, qu'il est difficile de se faire comprendre. Je ne demande pas l'adjonction d'un montant, je demande simplement que soit inclus, dans l'arrêté, le fait que ces solutions-là vont être étudiées, pas forcément étudiées dans le cadre unique d'une commission qui reçoit les choses détaillées, mais qu'elles soient étudiées à fond, et comme disait M. Spinucci, cela peut rentrer dans la 2ème phase. Cela n'intervient en rien sur les montants, cela demande simplement qu'on accepte d'étudier à fond les questions, plutôt que de dire, et bien voilà, on a eu un premier avis, on laisse tout tomber. Je crois que c'est tout de même une démarche qui peut paraître raisonnable et correcte, parce que les choses évoluent et changent rapidement, et puis, étudier les choses, ce n'est pas dramatique, ça n'engage à rien.

M. BAERTSCHI : On doit voter sur un crédit de Fr. 8,5 mios, vous ne proposez pas de modification de crédit ?

Mme JELK-PEILA : Non, je ne l'ai jamais proposé dans ce que j'ai dit. Il y a la demande d'inclure un petit article qui dirait : qu'on étudierait la possibilité d'inclure des panneaux solaires.

M. TERRIER : Je n'arrive toujours pas à comprendre la démarche. Ce que M. Spinucci a proposé, c'est tout à fait ça. C'est d'envoyer, dans une commission, et pour vous satisfaire, Mme Jelk-Peila, d'étudier à fond. Ce n'est pas en le notant dans l'arrêté, qu'on va l'étudier à fond. C'est justement en allant devant une commission, c'est le rôle des commissions d'étudier à fond, et de venir devant ce Conseil avec des choses très précises, en toute connaissance de cause. C'est pour cela, que je voterai contre votre proposition. Par contre, j'adhère totalement à la proposition de M. Spinucci, d'envoyer ce sujet en Commission de l'environnement pour que l'on connaisse les tenants et aboutissants, par rapport aux remarques de notre collègue, M. Heizmann.

M. LANCE : J'aurai deux questions d'autre ordre. J'aimerais savoir comment est estimée la subvention cantonale qui est mentionnée sur l'arrêté, qui se monte à Fr. 610'000.-- ? Cela me semble peu par rapport aux Fr. 8,5 mios.

D'autre part, en Commission des écoles, culture et loisirs, j'ai régulièrement demandé que l'on se préoccupe de l'information de la construction de ce complexe scolaire, à

Séance ordinaire du 26 avril 2001

communiquer aux utilisateurs actuels et à la population du Petit-Lancy en général. Le Conseiller administratif délégué m'a toujours répondu qu'il fallait attendre que le crédit de construction soit voté, pour envisager une telle information. Ma question est de savoir si le Conseil administratif a prévu cette information, et si oui, comment il l'envisage ?

M. CHOBAS : Sur la dernière question, j'avais déjà dit au Président de la Commission des écoles, culture et loisirs que nous avons prévu une information. Nous la ferons avant la fin de l'année scolaire avec les enseignants de l'école du Petit-Lancy. On leur présentera le projet, le déroulement des travaux. D'autre part, il y aura une séance publique d'information qui se déroulera à la salle communale du Petit-Lancy, qui est agendée le 8 mai prochain, au cours de laquelle le Conseil administratif aura l'occasion de présenter le projet de l'école du Petit-Lancy.

Indépendamment de cela, je pense, comme vous aviez eu l'occasion de vous en réjouir pour les travaux de l'avenue Eugène-Lance, il y aura un panneau expliquant, non seulement la dénomination des mandataires, mais également l'évolution du chantier.

M. SPINUCCI : Concernant le montant de la subvention cantonale, il faut dire que tous les travaux ne sont pas subventionnés, notamment la garderie, ce qui représente déjà un million, et que le mode de calcul de la subvention n'est plus celui que nous connaissions jusqu'à hier, qui était appliqué, par exemple, à l'école de Tivoli, où nous étions subventionnés en fonction d'un certain pourcentage, qui lui-même est fonction de la capacité financière de la Commune.

Aujourd'hui, le mode de calcul est tout à fait différent, on donne un montant fixe au m³ de construction, en fonction des capacités financières, la barre étant placée à 48 centimes, tous ceux qui sont en dessous de 48 centimes, ne reçoivent aucune subvention. Nous sommes juste à la bonne limite, et c'est sur cette base-là que le montant est actuellement calculé, étant entendu, qu'il s'agit d'un montant encore tout à fait provisoire, puisque la subvention finale sera calculée lorsque toute l'opération aura été bouclée.

M. FOLLMI : Sur la question de la subvention, j'aurai l'occasion peut-être d'en parler dans le cadre de la Commission des finances, concernant la méthode de calcul qui est applicable depuis le 1er janvier de cette année.

M. BAERTSCHI : Mme Jelk-Peila, vous voulez faire votre proposition ?

M. FOLLMI : Vous avez en mains, un nouveau projet de délibération parce que nous avons rajouté une phrase sous le point I, vous voyez l'adjonction suivante : « Travaux comprenant la démolition du bâtiment B700, situé 11, avenue Louis-Bertrand ». Cela semblait aller de soi qu'il y avait démolition, mais il fallait que ce soit clairement indiqué pour que nous ayons l'autorisation de démolir. Par conséquent, il faut aussi que le Conseil municipal se détermine par rapport à cette démolition. C'est pour cela qu'il faut un vote qualifié.

Mme JELK-PEILA : L'idée c'était que vraiment cette question soit étudiée. Si on a la garantie qu'elle sera étudiée. C'est un investissement énorme qui concerne l'ensemble du Conseil municipal, et j'aurai trouvé intéressant que l'on puisse en discuter de manière plus globale, dans une commission élargie peut-être. C'est dans ce sens-là qu'on demandait la garantie que ce sera discuté.

Séance ordinaire du 26 avril 2001

M. BAERTSCHI : J'attends une proposition en temps, nom, verbe et point à la fin.

Mme JELK-PEILA : Est-ce que vous avez compris, M. le Président, que si M. Spinucci apporte la garantie que ce sera étudié en commission, cela me suffit.

M. PURTSCHERT : Cela fait 10 minutes que nous parlons de ce sujet, cela est protocolé dans le procès-verbal de ce soir. Mme Jelk-Peila a toutes les garanties nécessaires. On vote un arrêté de Fr. 8,5 mios concernant la construction de cette école.

M. BAERTSCHI : Donc, en fonction de la décision qui a été prise il y a quelques minutes, je demande à notre Secrétaire de bien vouloir lire l'arrêté.

L'arrêté 6a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

**b) Ecole des Palettes - Stabilisation et remise en état de la salle de gym -
Crédit de construction 2ème phase (Fr. 450'000.--)**

=====

M. GUILLERMIN présente le sujet : La 1ère phase des travaux de stabilisation, crédit de Fr. 700'000.--, voté le 13 avril 2000, étant achevée, il convient maintenant d'entreprendre la suite des opérations annoncées.

Ces travaux seront dirigés par le Service des travaux et constructions durant l'été 2001. Ils sont décrits et chiffrés sur la base de soumissions dans le message No 96.2. Le crédit sollicité se monte à Fr. 450'000.--. Ce montant figure au budget des investissements 2001.

Les points les plus importants de ce programme concernent le remplacement de l'étanchéité pour Fr. 120'000.-- et le sol sportif pour Fr. 150'000.--.

La qualité du revêtement proposé, soit en polyuréthane, avec sous-couche en caoutchouc et mousse, a provoqué des questions relatives à la pratique de certains sports, tels que le basket et le tennis.

Il faut relever que ce produit, prévu également à la future salle omnisports du Petit-Lancy, est recommandé par les sociétés sportives. Ce choix sera néanmoins soumis, pour accord à la Commission des sports, à la demande de son Président.

Après lecture du projet de délibération, la Commission s'est prononcée en faveur de ce crédit de Fr. 450'000.-- à l'unanimité.

M. GUILLERMIN : La Commission des sports ne rapportant pas à cette séance plénière, son estimé rapporteur, M. Zehfus, pourrait peut-être anticiper en nous annonçant le résultat de la consultation soumise à la séance du 5 avril 2001, au sujet du choix du sol.

M. ZEHFUS : Dans les divers de la séance du 5 avril 2001, la Commission des sports s'est penchée sur les sols des salles de gymnastique de notre commune.

Le revêtement prévu pour la future salle au Petit-Lancy est en polyuréthane. Il s'agit d'un sol commun recouvrant toutes les salles de gym de notre canton, selon les explications et précisions de M. Côte.

Séance ordinaire du 26 avril 2001

La Commission a agréé l'installation de ce genre de sol pour les salles de gymnastique de notre commune.

L'arrêté 6b) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

c) Divers

=====

M. GUILLERMIN présente le sujet : *Infiltrations d'eau à l'école de Tivoli* - Un commissaire a soulevé ce problème. M. Côte a précisé que les fuites ont été localisées, et des travaux d'étanchéité effectués par injections dans les murs poreux. Pour le nouveau bâtiment, les vitrages sont sous garantie et l'entreprise va intervenir. L'entreprise de menuiserie a été d'accord de prolonger la garantie sur la zone concernée (3 à 4 éléments).

Un commissaire a constaté qu'un poteau anti-parcage a été arraché à la hauteur du 10, chemin des Esserts. Il en résulte un trou sur le trottoir.

Au chemin des Clochetons, route et trottoir, les piétons passent dans une vraie mare. Pour M. Spinucci, ce problème est connu et, prochainement le Conseil administratif sollicitera un crédit pour la mise en place du système séparatif, l'ensemble de la chaussée sera repris. Ces travaux seront à effectuer d'ici la fin de l'année.

Travaux de câblage - Un commissaire a demandé qui va prendre en charge, par la suite, les travaux de réfection consécutifs à l'affaiblissement des chaussées après ces fouilles ponctuelles.

M. Spinucci a répondu qu'il existe un cahier des charges lors de ces fouilles (2ème coupe), les travaux sont effectués, mais s'avèrent insuffisants. Il s'agit d'un sujet de discorde entre les sociétés mandatées pour la mise en place des fibres optiques, pas toujours établies à Genève et les Services Industriels.

**7. COMMISSION SOCIALE - Séance du 13 mars 2001 -
Rapporteur : M. Gilbert TERRIER****a) Présentation de la banque alimentaire et de ses activités**

=====

M. TERRIER présente le sujet : En préambule, M. Chobaz nous dit qu'il a été décidé de présenter le sujet, ceci faisant suite aux articles parus dans la presse qui faisaient état de la banque alimentaire et de l'intervention de notre commune et celle d'Onex.

Il est aussi précisé que notre commune n'est pas directement impliquée dans la structure, mais que notre intervention est un rôle de soutien, comme envers d'autres associations.

Pour présenter le sujet, l'association est représentée par M. Bise, responsable de la sécurité de Lancy. M. Bise participe à cette association en tant que citoyen et mandataire. D'autres personnes représentant ladite association et son Président, M.

Séance ordinaire du 26 avril 2001

Lacroix, qui lui est chef du service social de la ville d'Onex et M. Duruz, qui lui, collabore en qualité de chef du service social de la ville de Lancy.

M. Bise dresse un bref historique. Il rappelle que Lancy a accueilli des réfugiés durant une année, et en plus de ce que la Confédération leur accordait, nous l'avons complété par un soutien alimentaire, en ayant cherché des moyens de trouver de la marchandise à consommer rapidement. A la fin de cette organisation, est restée une idée, continuer ou non. Au cours de cette année d'accueil, nous avons eu des contacts avec M. Lacroix d'Onex, en partageant l'alimentation. Ils ont décidé de continuer cette organisation en distribuant de la marchandise en ciblant une population nécessiteuse, en créant une banque alimentaire. Le but étant de collecter de la marchandise qui était à distribuer, mais à qui ? Ils ont trouvé la filière à travers les services communaux.

Dès lors, ladite banque alimentaire a débuté son activité le 11 octobre 2000, avec le soutien des Mairies de Lancy et d'Onex, l'association banque alimentaire, avec ses activités sous forme d'une distribution hebdomadaire de cornets de nourriture. Son comité est composé de 6 personnes qui proviennent de la Protection civile de Lancy, du service social d'Onex, le gérant du Casse-Croûte, Loretta Cronenfeld et M. Pierre-Antoine Lacroix, et de l'association La Virgule, par Mmes Michèle Clément et Dominique Baertschi.

Le comité est chargé d'organisation de la gestion de la banque alimentaire ainsi que de la coordination des bénévoles. Ceux-ci sont chargés de l'essentiel du travail de terrain, la récupération, la préparation, la répartition des cornets, l'accueil et enfin la distribution.

Les cornets de nourriture sont destinés aux personnes nécessiteuses des deux communes, ils sont remis contre un bon de Fr. 1.--, pouvant être retirés à la réception des services sociaux de Lancy et d'Onex. La nourriture distribuée, légumes, produits laitiers, pains, etc. provient uniquement de la récupération qui se fait auprès des grandes entreprises, comme les Laiteries Réunies, l'Union maraîchère genevoise ou auprès de commerces et restaurants, si possible proches des lieux de distribution.

Seule nuance, on ne donne pas la même alimentation pour les personnes musulmanes. Dans un premier temps, les personnes ont été envoyées à la banque alimentaire par les deux services sociaux, puis au fur et à mesure, c'est le bouche à oreille, par l'intermédiaire des bénévoles qui a développé son effet. Les critères d'attributions sont fixés, non pas par les bénévoles de l'association, et c'est une remarque importante, mais uniquement par les professionnels des services sociaux. L'un des critères est de ne servir que les adultes et non pas les enfants. De plus, l'intérêt étant de rencontrer des gens afin d'apporter une réponse différente que de payer un loyer ou de donner de l'argent. De plus, il a été remarqué que, par ce système, l'on fait émerger une force supplémentaire aux demandeurs, en les aidant également à trouver, à travers ceci, une écoute et un accompagnement.

Enfin, il est noté par M. Lacroix que la population qui intéresse les services sociaux est celle qui est invisible, soit qui travaille, mais qui ne peut joindre les deux bouts, disposant de moins de Fr. 3'000.-- par mois avec une famille. L'avantage d'un service social communal est que l'on peut aider cette catégorie de population, soit là où l'Etat n'intervient pas. Il trouve que c'est déjà bien de soutenir 60 personnes, et de plus en plus, les gens viennent vers eux avec des questions pressantes du quotidien. Ceux de l'assistance n'ont pas besoin de nous, et M. Lacroix constate, aujourd'hui, beaucoup

Séance ordinaire du 26 avril 2001

d'emplois précaires, et ce sont pour ces gens-là, que la banque alimentaire est utile. Ne pas se séparer de ces problèmes.

**8. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -
Séance du 26 mars 2001 -
Rapporteur : M. Vincent BERNASCONI**

a) Plan directeur cantonal - implications sur la commune

=====

M. BERNASCONI présente le sujet : Bien que le plan directeur cantonal ne soit pas encore accepté par le Grand Conseil, le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement entend procéder, par anticipation, à une proposition de modification de zones de 12 périmètres dans diverses communes suburbaines du Canton, dans le but d'y construire, à moyen terme, environ 3000 logements

Les critères retenus sont :

- la superficie (5000 m2 au minimum)
- l'accessibilité des transports publics
- la proximité d'équipements publics.

En ce qui concerne la commune de Lancy, trois secteurs sont concernés :

- le premier concerne l'ensemble situé entre le Crédit Suisse et l'immeuble du Pré-Monnard, le long de la route de Chancy, actuellement en zone villas pour être déclassé en zone de développement;
- le second concerne le secteur du chemin du Gui comprenant actuellement 32 parcelles se trouvant au-dessus du parking du Bachet, actuellement en zone villas pour être également déclassé en zone de développement;
- le troisième concerne le secteur de la zone agricole propriété de l'Hospice Général et de la Fondation Bonna-Rapin à la route de la Chapelle, à déclasser de la zone agricole en zone 4B;

La demande de déclassement du chemin du Gui devrait être soumise prochainement à la commission, alors que la demande concernant les deux autres secteurs devrait intervenir cet automne.

Il appartiendra au Conseil municipal de donner un préavis.

b) Divers

=====

M. BERNASCONI présente le sujet : *Implantation du tram au Grand-Lancy* - Le Conseiller administratif délégué nous informe qu'une étude sur les aménagements complémentaires, soit l'aspect paysager et les plantations est en cours et devrait être présentée prochainement afin, le cas échéant, exécuter avant le chantier du tram lui-même.

Séance ordinaire du 26 avril 2001**9. COMMISSION DES ECOLES, CULTURE ET LOISIRS -
Séance du 29 mars 2001 -
Rapporteur : Mme Marceline DILONARDO**

**a) Présentation par les responsables du projet « Une Maison pour la
Danse à Genève »**
=====

Mme DILONARDO présente le sujet : Etaient présents : M. Ratze, responsable depuis 8 ans de l'ADC (Association pour la Danse Contemporaine) qui existe, elle, depuis 15 ans. Il est également programmateur du festival de danse de la Bâtie. Mme Abramovich est danseuse et chorégraphe. Elle représente ces deux milieux pour l'Association. M. Pioggia est administrateur du projet de la Maison de la danse. Auparavant il était responsable de la compagnie Verticale.

Bref historique de l'association : au début, elle travaillait à la salle Patino. La programmation était constituée de créations et de spectacles invités. Suite au départ de la Fondation Patino, l'Association a décidé de travailler en nomade. Cette situation est peu confortable et, à cause des financements de la Ville, obligation leur est faite de travailler sur Genève.

Suite à des rencontres avec le service culturel, un dossier a été constitué pour répondre aux besoins de cette communauté, notamment pour la question du lieu. Ce premier projet n'a pas abouti. La danse a été regroupée avec le théâtre du Grütli à l'occasion d'un changement de direction. Le monde du théâtre n'a pas vu d'un très bon oeil l'arrivée de la danse. Deux studios ont cependant été obtenus après de longues négociations.

Par la suite, un architecte a été mandaté afin de repérer un lieu adéquat. Les locaux possibles sont souvent situés dans des zones industrielles, ce qui sous-entend beaucoup de difficultés en démarches, travaux d'aménagement, etc. Suite à une enquête plus précise concernant également les méthodes et les lieux, on constate que la danse n'est pas une activité marginale. A Genève, il existe 72 écoles de danse. (La danse contemporaine génère le 70 % des rentrées).

Un document est distribué aux commissaires. Il s'agit du dossier qui a été remis au département. Des démarches sont aussi en cours auprès du Département de l'instruction publique. Il existe actuellement trois sites possibles : notamment les locaux de la SIP aux Charmilles.

Pour comparaison, il est cité l'exemple de Lyon. Le site lyonnais est un ancien théâtre attribué par la Ville, il tend à abandonner la création au profit de l'accueil de compagnies extérieures. Certaines compagnies allemandes sont plus proches du modèle genevois, mais sont cependant moins liées aux communautés de la danse. A Lausanne, la Maison Béjard est un choix politique. Il s'agit d'une école très connue mais, elle a cependant peu de portée dans le milieu de la danse. En Suisse, par exemple à Genève et à Zürich, la danse est organisée institutionnellement par les corps de ballet. Lucerne a vu une révolution il y a deux ans, et a créé un centre chorégraphique à la place du ballet et, il s'y déroule depuis, de nombreuses productions internationales.

Le Président demande alors qu'elle est la position de l'ADC concernant l'Escargot.

Séance ordinaire du 26 avril 2001

M. Ratze déclare que le projet est très plaisant et qu'il démontre la valeur de leur dossier. L'association n'est pas liée originellement à la commune, mais l'idée a plusieurs qualités, notamment l'aspect de proximité. Un gros problème se pose, le financement. Ce projet met en relief les politiques culturelles de la Ville et de l'Etat. L'aventure intéresse l'ADC, quoique certaines personnes craignent le changement. Il ajoute que l'ADC est pour l'instant dans un stade de consultation.

D'autres problèmes se posent : comment va-t-on faire avec les subsides qui sont déjà faibles ? et la décentralisation du site ne va-t-elle pas éloigner le public ?

M. Chobaz souligne que ce serait une grande chance pour Lancy que les activités de ce centre socioculturel dépassent le cadre local. A l'origine, les cinémas prévus avaient aussi une portée plus large. Il est cependant réaliste de s'attendre à des difficultés de cohabitations avec les autres activités à venir.

En soutenant ce projet, la Commune de Lancy devra s'engager à le soutenir prenant 10 à 15 ans. Il rappelle que la Ville de Genève s'est plainte pendant longtemps d'être seule à soutenir la culture. Le projet a été signalé à M. Vaissade ainsi qu'à Mme Brunschwig-Graf qui semblent avoir de l'intérêt pour le projet. Le budget reste modeste.

Mme Abramovich rappelle qu'une maison de la danse emploie des chorégraphes et des danseurs qui doivent subvenir à leur besoins. La question des subsides est donc primordiale.

M. Ratze pense que le principal problème est une question de moyens. L'Escargot est un véritable cadeau, mais cela ne résout pas les problèmes de subsides. L'ADC est trop petite pour négocier entre la Ville, l'Etat et les communes. La politique de l'Association demeure donc pour l'instant, la prudence.

Mme Mamie pense également que ce projet est une chance pour Lancy. Il est souhaité que l'ADC partage la scène avec d'autres activités.

M. Ratze assure que la danse contemporaine sait travailler avec d'autres, mais au vu de sa faiblesse actuelle, ce serait courir le risque de se perdre. Il rappelle que l'expérience du partage au Grütli n'a pas été concluante. Le bâtiment sera grand et, il est imaginable qu'il puisse y avoir du mouvement. Il faut que l'identité des fonctions soit claire.

Mme Mariéthod rappelle qu'il y aura une salle au rez-de-chaussée qui pourra fonctionner comme salle communale. Le 1er étage sera également disponible pour d'autres activités communales.

Plusieurs questions pratiques de gestion se posent : par exemple, pour les techniciens qui travaillent à plein temps, est-ce la Compagnie qui accueille ou la Compagnie invitée qui doit les payer ?

Une commissaire demande si la question pédagogique a été prise en compte ? Il lui est expliqué que des cours seront possibles en milieu scolaire. Au niveau de la formation professionnelle, cela nécessite des moyens et des compétences qui n'entrent pas dans les buts de l'ADC. Il serait plus exact de parler de sensibilisation que de formation professionnelle, notamment au niveau de la création.

Séance ordinaire du 26 avril 2001

Pour répondre à une question du Président concernant l'emplacement de l'Escargot dans un quartier urbain populaire, il lui est répondu que la danse peut être partout. Le travail du programmateur est important. Il doit montrer plusieurs courants. L'Escargot ne doit pas devenir un outil culturel réservé à une élite et, il faut réfléchir à son environnement. En cela, le quartier ne pose aucun problème.

Lors de la discussion, il est également assuré qu'un maximum de chorégraphes locaux doivent pouvoir s'exprimer.

Les activités du reste du bâtiment ne sont pas encore définies. Des activités dynamiques et créatives valorisent et donnent une identité à un quartier.

Le Président remercie les invités pour leur exposé, leur franchise et leur lucidité.

Du débat qui suivit, il ressort que le projet est excellent mais pas facile à mettre sur pied, qu'un des obstacles est le problème du financement, sans oublier celui du parking : sans parking, pas d'Escargot ...

Il est suggéré d'aller de l'avant, d'en parler dans les partis respectifs et de faire voter le Conseil municipal sur le principe de l'établissement d'une maison de la danse.

b) Divers

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : Un commissaire signale des infiltrations d'eau dans le passage souterrain reliant les deux parties de l'école de Tivoli.
Ce même commissaire demande des précisions concernant le ramassage du papier dans les écoles.

Restaurants scolaires - En référence à la motion présentée lors du précédent Conseil municipal, concernant une demande de comparaison des coûts entre le système actuel et une prise en charge complète par les services communaux, le Président, qui ne comprend pas la démarche, souhaiterait que les éléments financiers soient donnés à la Commission des finances. Une audition des responsables des restaurants serait peut-être utile. A voir lors d'une prochaine séance de commission.

Vernissage de l'exposition de photos aux Palettes et conférence de presse sur l'Histoire de Lancy - Quelques livres seront disponibles de suite et le restant les semaines suivantes.

Le journal « Le trait d'union » périodique de l'Association des parents d'élèves - a évoqué la rencontre entre la municipalité et les parents d'élèves.

La passerelle entre Gaimont et Tivoli - rencontre des difficultés au niveau de l'esthétique et du passage. Il est rappelé que, pour les parents des élèves du Pont-Rouge, il s'agit d'un problème de sécurité, pour le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, une vision de développement du quartier.

Demande d'achat d'armoires pour l'école de la Caroline - Le Conseil administratif a donné son accord, malgré un dépassement de budget.

Autre petit dépassement : des travaux de sécurité sur les balcons des Fleurettes qui ont dû être exécutés.

Séance ordinaire du 26 avril 2001

M. Chobaz se dit préoccupé pour la prochaine rentrée scolaire à Cérésolle. Il est nécessaire d'ouvrir une classe supplémentaire au sein de la division moyenne. Les enfants sont actuellement au nombre de 22 par classe. Ils seront 25 à l'automne. Il affirme en outre que les classes de l'ancienne école deviennent petites.

Suivi du préau couvert de l'école Cérésolle : la Commission des travaux et constructions en sera informée.

**10. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT - Séance du 3 avril 2001 -
Rapporteur : M. Pierre-Henri HEIZMANN****a) Examen de la pétition des locataires du 1-3, chemin Emile-Paquin**
=====

M. HEIZMANN présente le sujet : Tout d'abord, je dois vous dire que je n'étais pas présent à la réunion de la Commission de l'environnement avec la délégation des pétitionnaires, mais j'ai tout de même demandé à pouvoir être rapporteur des propos qui se sont tenus. Je me suis donc renseigné auprès de mes collègues de cette commission qui m'ont donné les éléments que je vais vous relater ci-après.

Suite à la pétition des locataires du 1-3, chemin Emile-Paquin, la Commission s'est rendue sur place pour entendre une délégation, composée d'une quinzaine de locataires-pétitionnaires.

En préambule, l'un des représentants, les plus actifs dans cette démarche, souligne que la pétition reflète la position des locataires, que le ton utilisé se voulait incisif et non pas insultant.

Le débat s'engage alors entre le Conseiller administratif délégué, M. Spinucci et les locataires présents. Très vite, un sentiment d'incompréhension entre les parties apparaît.

Les pétitionnaires parlent de déchetterie, de rumeur, de place du 1er-Août, de bouche à oreille.

M. Spinucci ajoute que l'on ne sait pas de quoi l'on parle. Qu'il n'a jamais été question de déchetterie.

Un instant, le débat semble s'enliser dans une joute digne des meilleurs instants d'une fameuse émission télévisée, il y a quelques années, animée par un certain Michel Polac. Mais, coup de théâtre, la substitution du mot déchetterie par celui de container semble calmer les esprits, et entrouvrir une fenêtre sur un dialogue possible.

M. Spinucci évoque alors la loi sur les déchets qui contraint les propriétaires d'immeubles à prendre des mesures efficaces et concrètes pour faciliter la récupération des déchets. L'objectif de cette loi étant de récupérer au moins le 40 % du papier.

Séance ordinaire du 26 avril 2001

Mais la position tranchée d'un interlocuteur quant à la valeur des textes de loi ébranle soudain la tentative de dialogue. Et l'on repart sur les déchetteries, le bruit, les odeurs qu'elles génèrent.

Des lieux sont alors proposés à l'envi, des questions sont jetées dans le débat. Il faut la placer à au moins 50 m. de la façade de l'immeuble.

Pourquoi avoir supprimé celle de la place du 1er-Août ?

Pourquoi ne pas la placer derrière le cimetière, là ça ne dérange personne... ?

Pourquoi, pourquoi ?

Mais, soudain, un accord se dessine, le sésame serait un container à papier à l'intérieur de l'immeuble.

D'accord, d'accord, toutes les parties acquiescent.

M. Spinucci tente alors héroïquement d'émettre, à son tour, une question.

Mais, et le Pet, alors ?

Et le débat reprend

Heureusement, un consensus fait rapidement surface.

Okay pour 2 containers dans l'un des boxes de l'immeuble : un pour le papier, l'autre pour le Pet.

Mais, pourquoi pas 2 containers à l'intérieur et 2 à l'extérieur ?

Non, non, restons à deux : papier et Pet.

Et le verre ? Oh, on en parlera la prochaine fois ...

Voilà un résumé de cette joute, qui démontre que le chemin des bonnes intentions est pavé d'embûches. Et que la communication est un art difficile...

La vitesse d'émission de la pétition a court-circuité la volonté affirmée d'explications concertées de la part de notre administration.

Mais cette rencontre aura eu un effet thérapeutique certain. Les pétitionnaires ont rejoint leur foyer satisfaits. Ils auront des containers, pour eux, la déchetterie publique est oubliée.

b) Récupération - statistiques 2000

=====

M. HEIZMANN présente le sujet : Une nouvelle fois, le service de M. Deschenaux a émis un document fort intéressant sur l'ensemble des mouvements de déchets

Séance ordinaire du 26 avril 2001

enregistré dans notre ville. En 27 pages, 26 sortes de déchets sont répertoriés, classés, analysés, décortiqués.

Alors par quoi commencer ? Deux valeurs immuables : le poids et les sous.

La première : le poids 12'000 tonnes ou 12 millions de kilos sont récupérés, soit 450 kg par Lancéen.

Les finances : 3,9 millions au total, répartis en 2,4 millions pour l'élimination et 1,5 million pour l'exploitation, soit Fr. 150.-- par Lancéen.

La décortication, excusez-moi ce néologisme, les 250 kg par personne donnent la répartition suivante :

les ordures ménagères avec plus de 300 kg. sur les 450 se paient la part du lion, suivies des déchets verts, rien à voir avec les amis écologistes, enfin si, il s'agit bien du vert, avec 34 kg, puis le papier, 30 kg, le verre, celui qui se casse, 20 kg, les encombrants 17 kg, les gravats 8 kg, les branchages 7 kg, les incinérables 6 kg, les balayures 6 kg, le curage des canalisations 4 kg, la ferraille 4 kg, le textile 2 kg, le Pet 2 kg. Et puis en dessous du kilo, il y a les huiles 500 gr, imputrescibles 450 gr, le fer blanc 350 gr, l'aluminium 250 gr.

Il est donc intéressant de constater que le coût effectif de l'élimination et de l'exploitation par tonne de déchets présente des disparités très importantes, puisqu'il s'élève à plus de Fr. 3'000.-- pour la peinture, alors qu'il n'est que de Fr. 18.-- pour le Pet, les ordures ménagères se situant à Fr. 350.--.

Pour être un peu darwinien, je vais parler de l'évolution des déchets. La quantité des ordures ménagères qui représente le 75 % du total est stable depuis 1994, date des premières statistiques, qu'elle ne varie que de plus ou moins 2 %, depuis maintenant 6 ans.

Le verre, après une forte croissance, subit une forte chute depuis l'année dernière de plus de 20 %.

La croissance du Pet n'explique pas cette chute, car son tonnage, quant à lui, reste stable.

En revanche, l'aluminium décroît irrésistiblement.

On constate ainsi que la récupération est directement liée à l'offre proposée aux consommateurs. Je suis tenté de dire que l'alu se « pète » la figure. Ceci, même si les propos n'ont rien à voir avec un comité de « Pet-ition », l'Alu donc !

Je m'arrêterai là à l'énumération des 2626 informations chiffrées dans le prestigieux document que nous a remis M. Deschenaux, que je remercie ici, ainsi que M. Spinucci.

Séance ordinaire du 26 avril 2001**10b RESOLUTION CONCERNANT LA POSTE**

M. CHOBASZ : Avant de passer la parole à M. Föllmi, je souhaite vous rappeler que j'ai déjà eu l'occasion de vous transmettre des informations que nous avons reçues de la Poste, nous disant que tous les bureaux de poste situés sur la commune étaient catalogués PP, ce qui leur donnait, une assurance vie, si ce n'est à long terme, a priori en tous les cas supérieur au court terme.

Un certain nombre de communes, qui ne se trouvaient pas dans la même situation que la nôtre, ont réagi, puisqu'il est effectivement prévu sur l'ensemble du canton de supprimer un nombre important de ces bureaux de poste.

Certaines communes, vous l'avez lu à travers la presse, se sont manifestées pour réagir contre cette volonté de la Poste, de supprimer ces bureaux. Il a paru opportun à l'Association des communes genevoises de réagir de manière commune, d'essayer d'élaborer une action collective et c'est dans ce sens-là que ce texte vous est proposé ce soir.

M. FOLLMI : Peut-être encore quelques précisions. Effectivement, c'est dans le cadre de ce que l'on peut appeler la restructuration de la poste, que 14 communes, sur les 45 que compte le canton, sont touchées par la suppression d'un bureau de poste. C'est quand même assez important, et ceci a provoqué la constitution d'un groupe de travail, sous l'égide du Département de l'économie, qui réunit notamment les magistrats de ces communes, ainsi que des membres de la poste et des syndicats.

Ce groupe de travail, par l'intermédiaire de l'Association des communes genevoises, propose à l'ensemble des communes ce projet de résolution. Ce qui est important c'est que toutes les communes puissent le voter, pour avoir un réel impact auprès des Chambres fédérales.

Je crois que Lancy, comme vient de le dire M. Chobasz, est relativement bien dotée, puisque nos 5 bureaux de poste sont classés PP. Aujourd'hui, c'est le cas, peut-être que demain, ce sera moins le cas, donc, je pense qu'il faut aussi avoir dans l'optique une évolution qui pourrait peut-être ne pas être aussi favorable qu'à l'heure actuelle pour les bureaux de poste de Lancy.

Mme SOLIOZ : J'ai une question sur le sens. J'aimerais savoir ce que veut dire « intervenir auprès des Chambres fédérales pour qu'elles redéfinissent la notion de service public », je ne comprends pas bien, et surtout dans le respect des considérants, j' imagine qu'on demande aux Chambres fédérales de redéfinir la notion de service public en fonction des PTT. Donc le service public dépendrait uniquement, dans ce cas-là, de la poste, et cela me gêne un peu, dans la formulation.

M. FOLLMI : Je peux apporter une nouvelle précision concernant le terme de service public. A l'heure actuelle, on constate que la poste est plutôt orientée vers un centre de profits, au détriment du service public. C'est cette notion-là que l'ensemble des communes genevoises souhaiterait remettre en évidence, pour justifier le maintien de certains bureaux de postes, qui, normalement du point de vue profitable devraient disparaître.

Mme SOLIOZ : Je me demande s'il ne serait pas plus judicieux de redéfinir le rôle de la poste, plutôt que redéfinir le terme de service public en lui-même, cela me gêne de le

Séance ordinaire du 26 avril 2001

faire sans cela. Ensuite, ce sont toujours des questions de formulation, je trouve que ce n'est absolument pas clair : « considérant qu'en pénalisant les entreprises des régions excentrées », c'est un fait, il n'y a pas d'explication, les trois premiers, je les comprends bien. On explique quelles seront les conséquences de ces actions, mais là, « qu'en pénalisant les entreprises des régions excentrées, ce projet diminuera encore leur capacité concurrentielle ». Je ne vois pas très bien le lien avec la poste.

M. CHOBAS : Un certain nombre d'entreprises dépendent malgré tout du service postal pour leurs activités économiques. On sait très bien que les premières régions pénalisées par le plan de restructuration vont être les régions périphériques. En pénalisant, à travers la suppression des bureaux de poste, les régions périphériques, on pénalise de ce fait les entreprises se situant dans ces régions périphériques et, par conséquent, on affaiblit encore des régions, qui en tant que telles, ne sont pas fortement dotées sur un plan économique.

M. CAVALERI : C'est sur les tous derniers mots de la pétition : « d'utiliser tous les moyens appropriés pour obtenir de la Poste qu'elle renonce à son projet actuel de fermeture des succursales dont le taux d'activité est jugé insuffisant », comme si c'était des données indiscutables. Je propose de modifier ceci en disant : « dont elle juge le taux d'activité insuffisant ».

M. BAERTSCHI : Comme il y a des changements, je pose la question de savoir si la résolution est négociable ?

M. CHOBAS : Tout à fait. Il n'y a rien de figé, la modification de M. Cavaleri nous paraît tout à fait satisfaisante.

M. PASQUIER : Il y a un premier élément qui a été donné c'est que la question était de savoir si c'était une résolution commune, identique pour toutes les communes. Je poserai la question au Vice-président de l'Association des communes genevoises, s'agit-il d'une résolution « A » ou bien une résolution courrier « B » ? Faut-il se prononcer ce soir ?

M. FOLLMY : Il faudrait qu'on se prononce au plus tard d'ici fin mai.

M. CHOBAS : C'est pour cela que je disais que cette résolution n'était pas figée, tout le monde en comprend le sens général. Ce que l'on cherche à transmettre, c'est un message politique. On adhère ou on n'adhère pas au message politique, mais tout le monde comprend la teneur du message politique contenu dans ce projet de résolution, et, à partir de là, je ne pense pas que cela nécessite de multiples débats.

M. HEIZMANN : A brûle pourpoint, je me permets un peu de réagir parce que il semble toujours que dans ces débats de fond politique, on arrive un peu tard. Il faut voir qu'on a choisi la voie de la déréglementation, semble-t-il. Tout le monde se gausse de pouvoir changer son opérateur téléphonique de téléphonie mobile, comme bon lui semble.

Si vous prenez dans d'autres cantons suisses, comme en Valais, vous voyez sans arrêt des camionnettes de Deutsche Post qui tourniquent parce que les entreprises valaisannes, les hôteliers valaisans ont compris qu'en faisant usage d'autres opérateurs, les coûts de transmission de leur courrier sont meilleur marché. Vous avez des genevois qui, maintenant, vont en France poster leurs courriers. J'ai reçu, pas plus

Séance ordinaire du 26 avril 2001

tard qu'avant-hier, une lettre du Vietnam, parce que ça coûte moins cher de poster une lettre du Vietnam, que de la poster à Lancy, pour la recevoir à Carouge.

Il faut savoir ce que l'on veut comme société, et c'est évident, ce n'est pas une résolution comme ceci, à mon avis, cela est vraiment s'attaquer à un mammoth avec un cure-dent. Les décisions ont été prises, on est dans un processus de déréglementation, c'est une réalité. Tout le monde se gausse des augmentations de la poste, et d'un autre côté, on veut que la poste maintienne des petits bureaux pour un rôle social. Il faut voir que les responsables de la poste ont aussi des missions, ils doivent aussi rendre des comptes, et non pas comme les gens de Swissair, si possible dans les chiffres noirs.

A mon avis, là, on part tout azimut, cela fait bien dans le décor, mais si on est vraiment concis avec nous-mêmes, ayons une réflexion un tout petit peu plus profonde, parce que cela ne va rien changer, cela ne va pas changer les camionnettes de tous les opérateurs qui vont commencer à tourniquer dans tout le pays. C'est la seule question que je pose ici. Pour moi, c'est un peu de la cosmétique. On peut adhérer à cela, mais si c'est pour ne rien faire pour changer, autant ne pas le faire.

M. FOLLMI : En écho de ce que vous venez de dire, la mission de la poste a été définie par les Chambres fédérales, donc c'est la raison pour laquelle, on s'adresse directement aux Chambres fédérales pour essayer de modifier leur point de vue par rapport au service public. C'est la raison pour laquelle cette proposition de résolution vous est présentée, et ensuite elle est présentée à l'ensemble des communes, pour avoir beaucoup plus de poids, parce que si tout un canton se mobilise pour la poste, je pense qu'il y a quand même plus d'effet que si c'était qu'une commune, perdue parmi les 3000 communes de Suisse. Voilà l'intention qui se dégage à travers cette résolution.

M. CHOBAS : Dans les propos de M. Heizmann, pour moi, ce n'est pas du tout de la cosmétique. Il s'agit de manifester une réaction par rapport à un enjeu qui est effectivement important, il est évident que les Chambres fédérales ont choisi la voie de la déréglementation. C'est justement quand on est confrontés aux effets de la déréglementation qu'un certain nombre de personnes réagissent. A partir de là, je pense que ce n'est pas tardif de réagir à ce propos-là, d'autant plus que la poste n'est qu'un objet, qu'un domaine parmi d'autres. A cet égard, on va être bientôt appelés à voter sur l'électricité. C'est un domaine aussi important et aussi sensible que la poste, si ce n'est encore plus.

On est en plein cœur du débat. C'est vrai que peut-être la poste ne nous touche peut-être pas directement, aujourd'hui, en tant que citoyen lancé mais cela risque de nous toucher, ne l'oublions pas, peut-être à moyen terme. Certains d'entre nous ont réagi aux fermetures de certains offices bancaires notamment. Je vous laisse à penser si, par hypothèse, au Petit-Lancy, on fermait le bureau de poste aujourd'hui. Ce serait encore une fois appauvrir le village. Il y a dès lors malgré tout un enjeu qui peut nous concerner directement.

M. BAERTSCHI : Mme Solioz, vous aviez une modification à proposer ?

Mme SOLIOZ : De toute façon, je ne voterai pas cette résolution.

Séance ordinaire du 26 avril 2001

M. CAVALERI : Je répète ma modification en remplacement de : « dont le taux d'activité est jugé insuffisant », je propose « dont elle juge le taux d'activité insuffisant ».

Mme JELK-PEILA : Je proposerai également comme autre modification dans l'alinéa précédent « d'intervenir auprès des Chambres fédérales pour qu'elles redéfinissent la motion de service public, rajouter "de la poste" dans le respect des considérants ».

M. TODESCHI : Je suis tout à fait d'accord avec cette résolution parce que si on ne se met pas ensemble, et j'espère que toutes les communes suisses vont se mettre d'accord, il y aura plus d'impact.

M. BAERTSCHI : Nous votons la proposition de modification de M. Cavaleri. La majorité évidente est favorable : 27 oui, 4 non.

Deuxième proposition de modification de Mme Jelk-Peila.

Mme JELK-PEILA : Je peux la retirer si elle ne va pas dans le même sens. Pour moi, cette modification n'était pas indispensable, mais je pensais que cela pouvait éventuellement apporter une réponse à l'intervention de Mme Solioz, et je me suis trompée.

La résolution est acceptée par 29 oui - 2 abstentions. (Voir Annexe).

11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. BAERTSCHI : J'ai oublié de mentionner, en début de séance, que Madame Carmen Rosselet, présidente de la Musique de Lancy vous invite le samedi 19 mai dès 20.15 heures, à la salle communale du Petit-Lancy à un concert de printemps « La Banda Musicale di Pomaretto ».

Mme DILONARDO : J'ai aussi une invitation à vous faire à la Kermesse du Muguet les 4-5 et 6 mai. Je sais que les Conseillers administratifs ne seront pas présents. J'espère que tout le Conseil municipal sera là. Je vous en remercie.

Mme TAILLEPIERRE : C'est avec regret que je quitte ce soir la charge de Conseillère municipale, et ceci pour des raisons professionnelles.

Je souhaite bon vent pour la suite de la législature à l'ensemble des Conseillers municipaux de la Commune, et plus particulièrement pour ceux de mon groupe.

Je remercie M. Michel Simkhovitch d'avoir accepté de reprendre ma charge.

Enfin, je vous remercie toutes et tous pour le temps que vous consacrez pour le bien de nos communiens.

M. PURTSCHERT : En début de séance, vous avez demandé à ce que les chefs de groupes se réunissent concernant la répartition des présidences de commissions. Or, comme à l'époque, lorsqu'il y a eu ces répartitions, il n'y a pas eu de procès-verbal, et

Séance ordinaire du 26 avril 2001

que les nouveaux chefs de groupes actuels ne connaissent pas les tractions qui ont eu lieu, je demande à ce que les anciens chefs de groupes soient réunis en même temps.

J'ai un deuxième divers. A la route du Grand-Lancy, il y a des travaux qui durent depuis plusieurs mois. J'ai constaté que, depuis plusieurs semaines, le matériel de la Maison Zschokke est sur le parking qui se trouve vers le temple protestant, et qu'il n'y a aucun mouvement. Je me demande s'il y a encore des travaux qui sont effectués ou si la roulotte a été oubliée.

M. LANCE : J'aimerais féliciter le Conseil administratif, le Service culturel, sans oublier la Voirie, et surtout M. Denis Jutzeler pour la qualité et l'originalité des photos exposées sur les panneaux, disposées le long de la Migros des Palettes. Ces photos sont originales et montrent les facettes de la commune, ainsi que les différentes facettes de ses habitants.

Je suis persuadé que les habitants de Lancy-Sud, avant ceux du Petit-Lancy, apprécient cette exposition et découvrent les nombreuses facettes de notre territoire, sous un angle inédit. En tous les cas, je peux vous assurer, qu'ils sont nombreux à s'arrêter tous les jours devant ces panneaux.

Cette exposition me conforte dans l'idée que des panneaux publics bien conçus restent un moyen de communication de premier ordre pour que la population s'identifie à sa commune. Je me demande s'il ne faudrait pas utiliser certaines de ces photos pour éditer des cartes postales de Lancy, étant donné qu'il n'y aucune carte postale offrant des vues de Lancy.

Concernant les informations de l'ACG que nous avons reçues, j'ai pris acte que Lancy a, à nouveau, adhéré à la journée « en ville sans ma voiture ».

Je peux constater une première amélioration par rapport aux années précédentes, c'est que cette journée se déroulera un samedi au lieu d'un vendredi. Je ne veux pas relancer la polémique, je pense que le Conseil administratif prendra en compte les remarques émises l'automne passé.

Mme JELK-PEILA : Quelques enseignants de l'école de la Caroline m'ont chargée d'intervenir pour la mise à disposition de caissettes pour la récupération des papiers ainsi que d'un container supplémentaire. Après discussions et essais desdites caissettes, il paraissait important à ces enseignants, que des consignes précises soient données, tant aux utilisateurs des salles, qu'aux enseignants ou aux concierges, pour que ce mode de faire porte tous ses fruits.

M. GERBEX : Il y a plusieurs panneaux de sociétés locales qui ont disparu, ont été enlevés. Est-ce définitif ou est-ce qu'ils vont être réinstallés ?

M. CHOBAS : Je n'ai pas entendu de questions auxquelles je puisse répondre directement. J'ai pris acte des remerciements de M. Lance et je lui en sais gré. Je crois effectivement que ce qu'il a dit est partagé par de nombreux citoyens. J'adhère aussi totalement à sa remarque concernant le problème de la communication et de l'identité. C'est un sujet auquel je suis personnellement extrêmement attaché. Je vous rappelle simplement que l'expo qui va être itinérante cette année, ultérieurement, les panneaux qui ont été achetés, vont être récupérés et que cela pourrait servir comme un support de communication. Je précise encore que je n'oublie pas la demande qu'a

Séance ordinaire du 26 avril 2001

formulée M. Lance concernant une autre forme de panneaux de communication, tels que vous pouvez en voir notamment en France, qui permettent, dans le cadre des villes, de donner un certain nombre d'informations sur la vie locale. C'est une piste qu'on continue à explorer.

Suite aux propos de Mme Taillepiere qui nous a fait part de son départ, permettez-moi, au nom du Conseil administratif, en votre nom M. le Président et aux noms de vous tous, Mesdames, Messieurs, de remercier Mme Taillepiere pour le temps qu'elle a consacré à son mandat de Conseillère municipale. Elle a été élue au début de cette législature, au mois d'avril 1999, elle est entrée en fonction début juin 1999, elle faisait partie des Commission de la sécurité et de celle des sports. Aujourd'hui, elle nous fait part de sa décision de nous quitter, pour des raisons professionnelles. C'est évidemment des raisons que ni les uns, ni les autres ne pourrions discuter. Nous prenons acte de sa décision. Nous la remercions de tout ce qu'elle a pu amener, en séance plénière, mais surtout en séance de commission, et dans le cadre de son groupe.

Elle s'occupe professionnellement de la petite enfance. C'est un domaine qu'elle connaît bien, c'est un domaine auquel elle est très attachée, je le sais. La vie professionnelle est aussi une manière d'apporter un éclairage, un éclairage que nous apportons tous, Mesdames, Messieurs, à travers notre parcours professionnel, notre expérience de vie. Nous prenons acte de cette décision, que nous regrettons bien sûr, car je pense que c'est intéressant que les Conseillers municipaux puissent exercer leurs tâches dans la durée, parce que c'est ce qui permet un peu de se former des expériences et de forger une identité au Conseil municipal. Tout en regrettant donc cette décision, nous lui souhaitons bonne chance pour son avenir professionnel et sa vie tout court. A ce titre-là, je tenais à lui remettre un petit cadeau, petit souvenir, au nom de la Ville de Lancy.

M. SPINUCCI : La réponse à M. Purtschert est la suivante. Je me suis moi-même étonné de voir l'installation de l'entreprise Zschokke dans le parking situé en face du restaurant du Carrefour. En réalité, il se passe quand même quelque chose, mais ce n'est pas sur la route du Grand-Lancy, mais sur le chemin de la Colline. C'est de ce côté-là que l'activité de l'entreprise Zschokke s'exécute actuellement, et lorsque les travaux sur le chemin de la Colline seront terminés, alors ils seront entrepris sur la route du Grand-Lancy. Ce sont des services publics, notamment le service du gaz qui procède au chemisage d'une de leurs conduites.

Concernant la récupération du papier, Mme Jelk-Peila, si vous estimez absolument nécessaire que l'on dise aux enseignants qu'il faut mettre le papier dans une caisse bleue, marquée « papier », nous le ferons. Les concierges ont reçu une explication claire et détaillée : on met à votre disposition un nouveau container, veuillez vider les caissettes bleues dans le container, et quand le container est plein, vous téléphonez au service des parcs, promenades et maintenance, qui vient vider le container qui sera remis au même endroit.

12. PRESTATION DE SERMENT DE M. MICHEL SIMKHOVITCH

M. BAERTSCHI : Je vous lis la lettre reçue du Service des votations et élections qui nous dit ceci :

Séance ordinaire du 26 avril 2001

« Je vous informe que M. Michel Simkhovitch accepte le mandat de Conseiller municipal de votre commune, suite à la démission de Mme Isabelle Taillepierre. » En conséquence, je vous prie de bien vouloir faire prêter serment à l'intéressé lors de la prochaine séance du Conseil municipal, conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ». Je vous saurai gré de faire parvenir au Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie, la délibération y relative. Je vous prie d'agréer, etc. ».

M. BAERTSCHI : M. Simkhovitch, je vous invite à prêter serment devant l'assemblée, en disant : *« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève d'obéir à la constitution et aux lois, de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge; de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal ».*

M. SIMKHOVITCH : Je le promets.

La séance est levée à 21 heures 50.

Le Secrétaire :

Marc GUILLERMIN

Le Président :

François BAERTSCHI